



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_037
CAO – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....36
Pouvoir(s) :7
Votants :.....43

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séraphine,

Conseillers absents ayant donné: pouvoir :

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,
M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à à Mme CHARDON Joyce Eloho,
Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,
Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,
Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,
M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

Secrétaire de séance :

JEANNETEAU Charlotte

DELIBERATION N°DCM2026_037
CAO – Commission d'Appel d'Offres – Election des membres

Rapporteur : Maryline LÉZÉ

La Commission d'Appel d'Offres est une commission composée de membres à voix délibératives issus du Conseil Municipal. Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre la plus avantageuse et attribue le marché.

A la suite du renouvellement des membres du Conseil Municipal, il convient d'élire les membres titulaires et suppléants de la CAO et, pour la durée du mandat.

Pour les communes de plus de 3500 habitants, outre le Maire qui est Président de droit de la CAO, cette commission est composée de 5 membres titulaires et suppléants.

La composition de cette commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant la liste de candidats qui a été déposée :

Sont candidats titulaires :

- M. Jean-Pierre BOISIAUD
- M. Benoît ERMINE
- M. Rodolphe BORDRON
- Mme Maryline LÉZÉ
- M. Jean-Yves CHATILLON

Sont candidats suppléants :

- M. Alain CHOLLET
- M. Christophe BLOT
- Mme Rachel SANTENAC
- M. Georges GILBERT
- Mme Séraphine COTIN

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste,

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De rappeler que Mme Véronique LANGLAIS est Présidente de droit de la Commission d'Appel d'Offres.
- De nommer les membres suivants en tant que titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :
 - o M. Jean-Pierre BOISIAUD
 - o M. Benoît ERMINE
 - o M. Rodolphe BORDRON
 - o M. Mme Maryline LÉZÉ
 - o M. Jean-Yves CHATILLON

De nommer les membres suivants en tant que suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- o M. Alain CHOLLET
- o M. Christophe BLOT
- o Mme Rachel SANTENAC
- o M. Georges GILBERT
- o Mme Séraphine COTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 avril 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.